

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière adjointe de la Ville de Maniwaki, que le conseil tiendra une <u>séance extraordinaire le mardi 5 décembre 2023</u> <u>à 18h00</u>, à la salle du conseil située au 186, rue Principale Sud.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil porteront uniquement sur les points suivants :

- 1. Ouverture de la séance par la Mairesse
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Règlement no 1039 abrogeant la citation du Château Logue (ou maison Ernest Nault) comme monument historique Adoption
- 4. Période de questions
- Levée de la séance extraordinaire

Donnic a	iviai iivvaiti,	10 00 1	2020.

Dinah Ménard, greffière adjointe

Donné à Maniwaki le 30 novembre 2023

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30e jour du mois de novembre 2023.

Dinah Ménard, greffière adjointe